



BUDGET PRIMITIF 2026

Présentation brève et synthétique

L'article L1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

I - Éléments de contexte :

Les principales mesures prévues par le projet de Loi de Finances 2026, le contexte International, national et local ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires 2026, disponible sur le site internet de la commune de Ris-Orangis après son adoption.

Comme les années précédentes, ce budget ne prend pas en compte la reprise des résultats antérieurs. Aussi, un budget supplémentaire sera nécessaire après le vote du compte financier unique de 2025.

II - Priorités du budget 2026 :

La nouvelle équipe municipale doit composer avec des finances municipales profondément dégradées et dont les dépenses n'étaient plus orientées vers le quotidien des Rissois. Plusieurs constats s'imposent à la lecture de nos comptes :

- **Un déficit structurel** : la ville de Ris-Orangis, contrairement aux villes de la même strate, ne dégager aucun excédent. Ce déficit structurel oblige actuellement notre commune à emprunter pour assurer ses dépenses d'investissement
- Une **structure d'endettement fragile** avec une part importante d'emprunts consentis à taux variables faisant peser un risque sur les marges de manœuvre de la commune dans un contexte géopolitique bouleversé par des conflits perturbant les approvisionnements énergétiques mondiaux
- Des **dépenses importantes ont été consenties pour des grands projets qui n'ont jamais vu le jour** et qui ont grevé le budget et **ont atrophié la capacité d'investissement de la commune sur des projets concrets et utiles au quotidien des habitants** (Stade du PSG, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), le Museum d'histoire naturelle, les navettes fluviales, un cœur de ville mal pensé, ...).
Près de **600 000 euros ont été ainsi dépensés** entre 2023 et 2024, alors que la plupart de ces chantiers n'ont jamais vu le jour où étaient irréalisables dès l'origine.
- Le **poids de ces déficits et de la dette constitue une lourde charge pour notre commune et les contribuables rissois au détriment de notre investissement** qui est passé de 7,6 millions en 2020 à seulement 5,7 millions d'euros en 2026. Cette évolution témoigne d'un **sous-investissement chronique dans les infrastructures municipales** (routes, écoles, ponts, bâtiments, espaces verts, parcs, aires de jeux, terrains sportifs, ...) qui a profondément dégradé le cadre de vie des Rissois depuis de nombreuses années.

Il s'agit d'une première étape budgétaire avant le vote d'un budget supplémentaire qui concrétisera davantage les engagements pris par Madame le Maire auprès des Rissois.

Le budget primitif 2026 de la commune de Ris-Orangis s'inscrit dans un environnement économique et financier marqué par des contraintes durables pesant sur les finances publiques locales, telles que rappelées dans le rapport d'orientations budgétaires.

La progression naturelle des charges de fonctionnement liées aux contributions obligatoires, conjuguée à la stabilisation des concours financiers de l'État, impose une gestion rigoureuse des équilibres budgétaires.

Dans ce contexte, la commune a élaboré un budget reposant sur quatre principes structurants :

- La continuité et la qualité du service public,
- L'investissement pour les structures utiles aux Rissois dans leur quotidien,
- Le refus de toute augmentation de la fiscalité locale,
- La préservation des équilibres financiers à moyen terme.

RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➤ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement, sont en diminution de 0,71% par rapport au Budget Primitif 2025 et s'établissent à **43 002 934,00 €**.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2026 par rapport au Budget Primitif 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Variation %
013	Atténuations de charges	413 000,00 €	487 000,00 €	74 000,00 €	17,92%
70	Ventes de produits fabriqués - Prestations de services	3 289 571,00 €	3 189 944,00 €	- 99 627,00 €	-3,03%
73	Impôts et taxes	8 307 986,00 €	8 447 761,00 €	139 775,00 €	1,68%
731	Fiscalité locale	22 333 511,00 €	21 773 556,00 €	- 559 955,00 €	-2,51%
74	Dotations, subventions et participations	8 139 008,00 €	8 272 495,00 €	133 487,00 €	1,64%
75	Autres produits de gestion courante	336 214,00 €	380 320,00 €	44 106,00 €	13,12%
Total des recettes de gestion courante		42 819 290,00 €	42 551 076,00 €	- 268 214,00 €	-0,63%
76	Produits financiers	300,00 €	- €	- 300,00 €	-100,00%
77	Produits exceptionnels	50 500,00 €	30 000,00 €	- 20 500,00 €	-40,59%
78	Reprise sur amortissements et provisions	22 208,00 €	15 000,00 €	- 7 208,00 €	-32,46%
Total des recettes réelles de fonctionnement		42 892 298,00 €	42 596 076,00 €	- 296 222,00 €	-0,69%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	416 232,00 €	406 858,00 €	- 9 374,00 €	-2,25%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		416 232,00 €	406 858,00 €	- 9 374,00 €	-2,25%
Total général des recettes de fonctionnement		43 308 530,00 €	43 002 934,00 €	- 305 596,00 €	-0,71%

La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe (compensation de la taxe d'habitation et des taxes foncières) est évalué à 17,91M€. (Hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de TH). La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux conformément aux engagements de Madame le Maire.

Les dotations de l'Etat :

Les dotations constituent l'essentiel des concours financiers pour notre commune :

- La dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 2 880 847,00 € soit une diminution de 8,54 % soit - 269 153,00 € par rapport à celle de 2025.
- La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 1 837 313,00 € soit une augmentation de 33,14 % soit + 457 313,00 € par rapport à celle de 2025.
- Le fonds de Solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F) dont la prévision s'établit à 1 617 775,00 € soit une augmentation de 17,23 % soit + 237 775,00 € par rapport à celle de 2025.
- Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision s'établit à 345 000,00 € en diminution de 98 000,00 € par rapport à celle de 2025.

D'autres recettes de ce chapitre :

- Les recettes du marché alimentaire dont la prévision s'établit à 360 000,00 € est identique par rapport à celle de 2025.
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation dont la prévision s'établit à 850 000,00 € est identique par rapport à celle de 2025

Les participations de l'Intercommunalité :

Une ressource est attribuée à la Ville par la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud-Seine Essonne-Sénart dont la ville est membre.

- L'attribution de Compensation (A.C.) : son montant a été fixé à 6 484 986,00 € identique par rapport à 2025.

Le produit des services :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (restaurant scolaire, Centre de loisirs, Cele, remboursement de frais, redevances du domaine public...) s'établissent à 3 189 944 € soit une diminution de 3,03 % soit -99 627,00 € par rapport à 2025.

Les autres produits de gestion courante :

Ces recettes sont constituées par les revenus des immeubles (logements de gardiens, enseignants, associations), par des produits divers de gestion courante, (mises en fourrières de véhicules, charges des

Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre des politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. En diminution de 8,37 %, ces recettes s'établissent en prévision à 2 919 808,00 €.

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Cette année, un effort a été engagé pour la maîtrise de ces dépenses qui se réduisent de 0,71%. Pour mémoire entre le BP2024 et le BP2025, prévoyait une hausse de 4,61%.

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement s'établissent à **43 002 934,00 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Variation %
011	Charges à caractère Général	10 102 432,00 €	9 532 064,00 €	- 570 368,00 €	-5,65%
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 868 214,00 €	26 800 000,00 €	- 68 214,00 €	-0,25%
014	Atténuations de produits	200 000,00 €	1 000,00 €	- 199 000,00 €	-99,50%
65	Autres Charges de gestion courante	2 370 837,00 €	2 251 925,00 €	- 118 912,00 €	-5,02%
Total des dépenses de gestion courante		39 541 483,00 €	38 584 989,00 €	- 956 494,00 €	-2,42%
66	Charges financières	676 219,00 €	742 153,00 €	65 934,00 €	9,75%
67	Charges spécifiques	15 000,00 €	65 000,00 €	50 000,00 €	333,33%
68	Dotations aux provisions, dépréciations	100 000,00 €	25 000,00 €	- 75 000,00 €	-75,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		40 332 702,00 €	39 417 142,00 €	- 915 560,00 €	-2,27%
023	Virement à la section d'investissement	2 249 919,00 €	2 819 997,00 €	570 078,00 €	25,34%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	725 909,00 €	765 795,00 €	39 886,00 €	5,49%
Total général des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 975 828,00 €	3 585 792,00 €	609 964,00 €	20,50%
Total général des dépenses de fonctionnement		43 308 530,00 €	43 002 934,00 €	- 305 596,00 €	-0,71%

Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont en diminution grâce à une meilleure maîtrise de ces dépenses. La masse salariale de la Ville s'élève au BP 2026 à 26,80M€ soit une baisse de 0,25% correspondant à - 68 214€ par rapport au BP 2025.

L'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du glissement vieillesse technicité (GVT) et résulte aussi des choix de gestion de la collectivité en régie de nombreux services importants (avancement de grade, promotion interne) mais également d'obligations réglementaires (organisation d'élections, versement de la NBI, des astreintes, des heures supplémentaires ...) et des mesures nationales.

La gestion des ressources humaines menée par la ville repose sur :

- Favoriser et privilégier la mobilité interne,
- Recourir à la mutualisation des compétences,
- Etudier le besoin de remplacement ou non d'un agent suite à son départ,
- Favoriser, le cas échéant, la transversalité des services,
- Rechercher et mettre en œuvre de nouvelles organisations.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses du fonctionnement courant de la Ville. Il représente le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale.

Les charges à caractère général sont en baisse de 5,65% soit une diminution de - 570 368 € par rapport au Budget Primitif 2025 et qui se composent principalement :

- des combustibles ;
- du carburant ;
- de l'alimentation ;
- des contrats de prestations de services ;
- de la maintenance et des locations diverses ;
- de l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles ;
- des annonces et insertions ;
- des frais de nettoyages dans les bâtiments ;
- des assurances ;
- d'achat de matériaux pour l'entretien des bâtiments publics fait en régie ;
- des frais téléphoniques ;
- des frais d'affranchissement.

Certains postes en baisse sur ce chapitre :

Les dépenses énergétiques sont en baisse de 134 000 €.

Les contrats de prestation de service sont en baisse de 128 264 €.

Ce chapitre se traduit par un effort de rationalisation des dépenses courantes.

Les autres charges de gestion courante intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les contingents obligatoires.

Les autres charges : Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) avec une recette en fonctionnement de 345 000 €.

Les charges financières :

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion de la dette.

> Les intérêts de la dette :

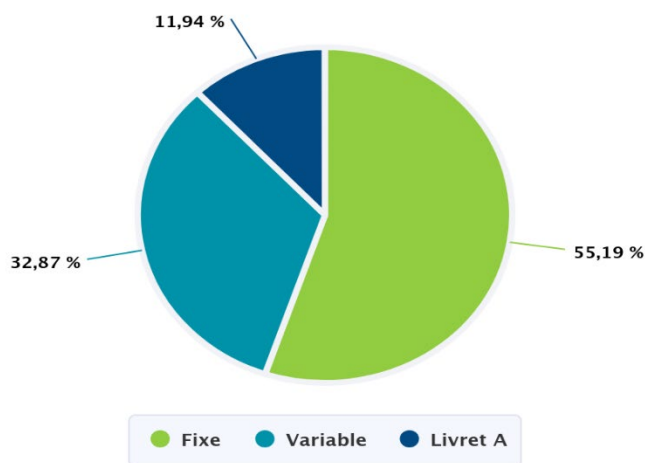
Après deux années de forte hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers, ce poste de dépenses devrait globalement se stabiliser en 2026, mais sans forte baisse, et avec un risque de remontée lié au contexte international.

Il est prévu d'engager une gestion active de la dette pour impacter le moins possible les charges de fonctionnement.

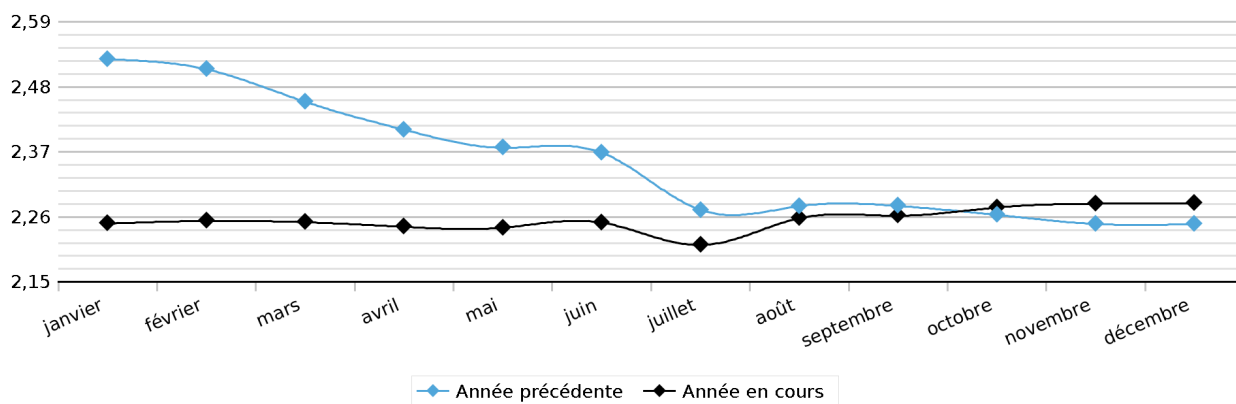
➤ Répartition de la dette par type de taux : date du 12/05/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026102

La structure de la dette, résultant des choix faits par l'équipe sortante, se présente ainsi ;

- 67,13 % en taux fixe
- 32,87 % en taux variables.



Évolution annuelle du taux moyen (%)



La dotation aux amortissements :

Virement de la section de fonctionnement :

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement. Notre autofinancement sur l'exercice 2026 est en augmentation. Une épargne de 2 819 997 € a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement. A ce virement, il faut ajouter les dotations aux amortissements permettant de renouveler les investissements à hauteur de 765 795 € soit un autofinancement total de 3 585 792 €.

IV- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'établit à **18 345 514 €** en recettes comme en dépenses.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

➤ Les recettes d'Investissement :

Les recettes ressources proviennent :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, soit 709 548 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, soit 200 000 €.
- des subventions de l'Etat, Régions et Département soit 5 434 878 €.
- des amendes de police, soit 198 489,00 €.
- d'un autofinancement de 2 819 997,00 €.
- d'une ligne d'emprunt à 6 557 619 € permettant de financer les dépenses d'investissement.

Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement inscrites au Budget Primitif 2026 d'un montant de 5 633 367 € ont été sollicitées principalement sur les opérations suivantes :

- De la CAF pour le projet au titre de l'amélioration de la qualité d'accueil aux multi accueils pour la somme de 11 000 € ;
- Un financement de la Région et de l'Etat pour 194 320 € concernant des caméras de vidéoprotection ;
- De la Région IDF pour 6 500 € pour véhicule de la Police Municipale ;
- De la CAF pour 450 000 € concernant la construction du Relais Petite Enfance 1000 premiers jours ;
- De la Région IDF pour 964 800 € et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour 2 850 000 € concernant la Renaturation des Berges de Seine ;
- Du Département pour 258 258 € et du Fonds de concours de l'Agglomération pour 700 000 € concernant la construction de la Maison de la Seine ;
- De la Préfecture de l'Essonne pour la somme de 198 489 € pour le produit des amendes de police.

Les autres recettes d'investissement :

Les dotations et fonds propres comprennent le montant du FCTVA pour 709 548 € dotation qui est fonction du niveau d'investissement de l'année précédente. Le reste provient des taxes d'aménagement du fait des projets de construction sur la Ville. Ainsi la prévision de ces taxes est de 200 000 €.

➤ **Les dépenses d'Investissement :**

L'exercice 2026 permet de mettre en œuvre une nouvelle politique d'investissement du quotidien structurée autour de l'amélioration du cadre de vie des Rissois.

Les dépenses d'investissement à savoir les travaux, les études et les acquisitions seront de 13,1M€ auxquels il faut ajouter 390 000€ de travaux en régie soit un total de 13,5 M€ répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

DECOMPOSITION DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Bâtiments, Voiries, sports, Espaces verts/ hors opération	Recettes BP 2026	Dépenses BP 2026
Travaux divers pour le secteur Scolaire		294 919 €
Travaux divers pour le secteur Sports		135 000 €
Marché d'approvisionnement		54 800 €
Autres bâtiments communaux (CTM, archives,divers)		66 000 €
Travaux de voiries		700 000 €
Mission etudes eglise		12 000 €
Etudes d'aménagement du Pré aux vaches + bas de ris		60 000 €
Espaces verts + aire de jeux + parc		110 000 €
Travaux divers dans les structure petite enfance	11 000 €	145 000 €
Transition ecologique (composteurs dans les écoles)		15 000 €
Entrée de ville et PLU (Urbanisme)		44 000 €
Travaux et provisions STM		484 000 €
Vidéosurveillance / sécurité	194 320 €	296 819 €
Sous-Total	205 320 €	2 417 538 €
Divers matériels	Recettes BP 2026	Dépenses BP 2026
Matériel des Services techniques	- €	76 315 €
Véhicules utilitaires + balayeuse	6 500 €	400 000 €
Informatique dont réseaux écoles	- €	122 000 €
Matériel des Services	- €	297 926 €
Sous-Total	6 500 €	896 241 €
Opérations	Recettes BP 2026	Dépenses BP 2026
Etude nouvelle cour oasis dans une école		5 000 €
Construction du relais petite enfance 1000 premiers jours	450 000 €	1 000 000 €
Création des rues jardins	- €	3 000 €
Réhabilitation Halle de Tennis (Moe + Lancement des marchés)		134 000 €
Réhabilitation du gymnase de la Ferme du Temple	- €	1 335 000 €
Axe Seine : Renaturation	3 814 800 €	4 658 269 €
Construction Maison de la Seine	958 257 €	2 200 000 €
Cœur de ville (parking du MAV)	- €	450 000 €
Mission études Rénovation énergétique du GS Guerton	- €	35 000 €
Sous-Total	5 223 057 €	9 820 269 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2026	5 434 877 €	13 134 048 €

Ainsi, l'investissement public reste important sur le territoire de notre commune pour répondre aux besoins de nos concitoyens et favoriser l'essor d'une ville durable et moderne pour le bien-être de nos concitoyens.

Montant du budget consolidé :

Le montant du budget consolidé est égal à 61 348 448,00 €.

➤ Structure de la dette :

Le remboursement du capital de la dette en 2026 est inscrit à hauteur de 2,90 M€. L'encours de la dette 01 janvier 2026 est de 30,74 M€ contre 29,99 M€ en 2025.

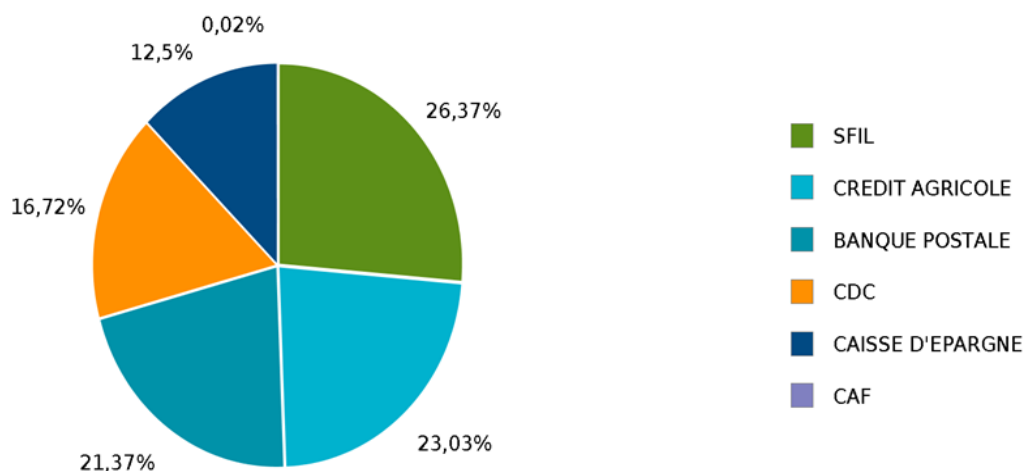
Elements de synthèse	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Votre dette globale :	29 996 769 €	30 749 931€
Son taux moyen :	2.47 %	2.21 %
Sa durée résiduelle* :	13 ans et 10 mois	14 ans
Sa durée de vie moyenne **:	7 ans et 63mois	7 ans

*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

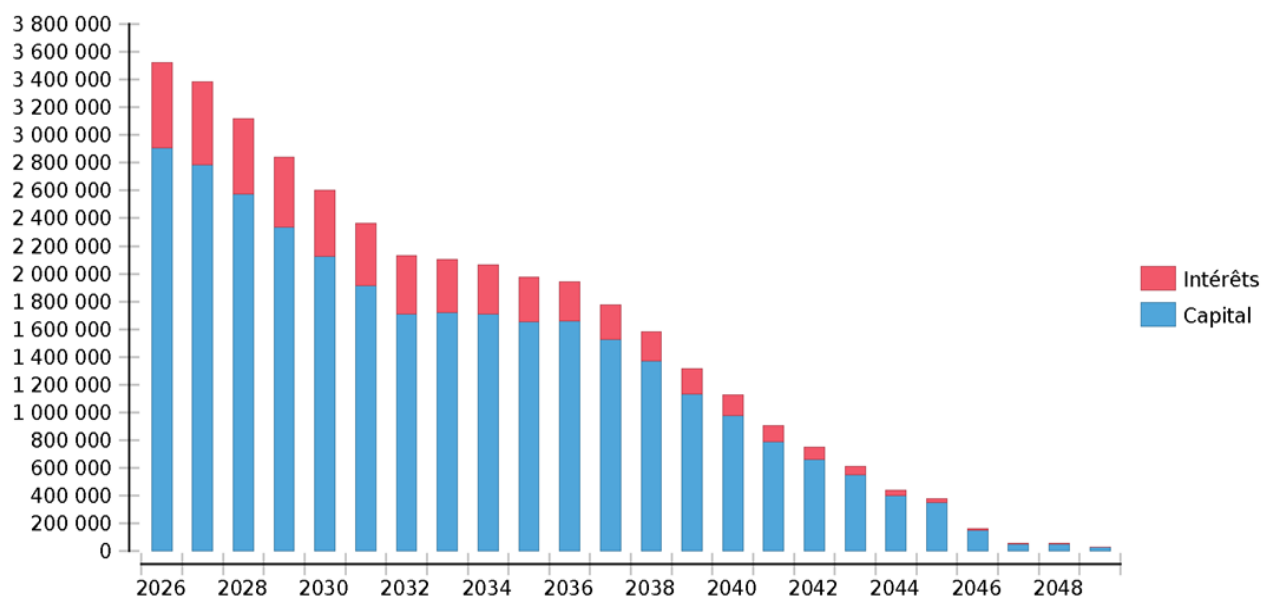
** Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

➤ Dette par prêteur :



Flux de remboursement



➤ Les taux d'imposition :

La fiscalité des ménages ne subira pas de hausse de taux.

Depuis 2023, plus aucun foyer ne paie la taxe d'habitation sur la résidence principale. Seules les résidences secondaires restent imposables à cette taxe.

Nature de la taxe	Taux 2026	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,33%	18,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,11%	39,11%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%

Le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières au vu des bases notifiées est le suivant :

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						
Libellés	Bases notifiées	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux/N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1
	(si connues à la date de vote)					(%)
TH sur les résidences secondaires	721 500	-9,91%	18,33%	0%	132 251	-9,91%
TFPB	44 851 000	1,81%	39,11%	0%	17 541 226	1,81%
TFPNB	216 100	-7,62%	112,59%	0%	243 307	-7,62%
CFE%	-%	-%
TOTAL	45 788 600	1,56%			17 916 784	1,60%

Au vu des taux qui seront votés, le produit de ces trois taxes sera de 17,91 M€ (hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de taxe d'habitation).

➤ Les principaux ratios financiers :

Informations financières -ratios	Valeurs	Moyenne de la strate
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	1 245,60	1 387,00
Ratio n°2 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 359,51	1 600,00
Ratio n°3 (Dépenses d'équipement brut/Population)	659,53	406,00
Ratio n°4 (Encours de la dette/Population)	993,64	998,00
Ratio n°5 (D.G.F./Population)	150,59	203,00
Ratio n°6 (Dépenses de personnel /D.R.F)	68,67	60,60
Ratio n°7 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	99,00	93,10
Ratio n°8 (Dépenses d'équipement brut / R.R.F)	48,51	25,40
Ratio n°9 (Encours de la dette / R.R.F.)	73,09	62,40
Ratio n°10 (Epargne brute / R.R.F)	8,38	

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

Les effectifs du personnel

Au 1^{er} janvier 2026, au tableau des effectifs, la commune compte 582 agents titulaires et contractuels sur des postes permanents (assistantes maternelles comprises).

A ces effectifs, il faut ajouter 8 emplois aidés et apprentis (1 contrat adulte relais et 7 apprentis).

Fonctionnaires et contractuels :

	En 2022	En 2023	En 2024	En 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026
Catégorie A	46	51	46	48	49
Catégorie B	38	49	50	51	60
Catégorie C	490	464	466	447	456
TOTAL	574	564	562	546	565

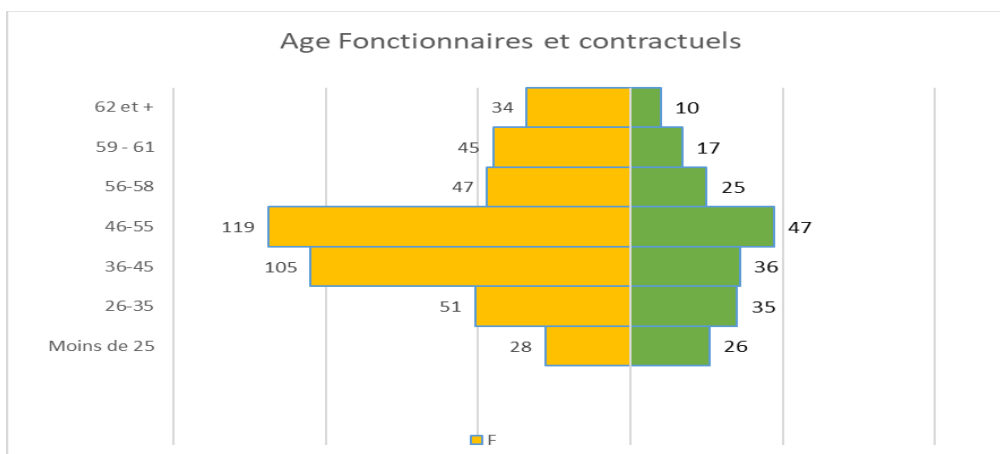
A rajouter à cet effectif, 2 agents dans la catégorie A hors catégorie et 17 en catégorie Assistantes maternelles).

Les effectifs comptent 109 agents contractuels sur des postes permanents. Le tableau des effectifs fait apparaître 52 postes vacants dont certains seront pourvus courant 2026.

La répartition des agents par âge et sexe :

Les objectifs :

- Repérer les phénomènes de vieillissements ;
- Disposer d'une photographie de la répartition hommes/femmes par âge à une date donnée ;



14 agents de la commune sont partis en retraite en 2025. L'âge moyen de départ en retraite des agents pour l'année N est de 58 ans (âge réduit par rapport à 2025 en raison de départs pour carrière longue et retraite pour invalidité).

En 2026, à date, 20 agents ont demandé un départ en retraite.

La collectivité mène une gestion raisonnée en matière de personnel, à savoir :

- Favoriser et privilégier la mobilité interne,
- Recourir à la mutualisation des compétences,
- Etudier le besoin de remplacement ou non d'un agent suite à son départ
- Favoriser, le cas échéant, la transversalité des services
- Rechercher et mettre en œuvre de nouvelles organisations

Cette structure, caractéristique des communes de cette strate, traduit une **forte rigidité des dépenses**, limitant les marges d'ajustement à court terme.

La municipalité recherche néanmoins un effort de maîtrise :

- optimisation des effectifs et des remplacements,
- rationalisation des dépenses courantes,
- suivi renforcé des consommations et des contrats.